Image not found or type unknown

Restitution de la caution pour la location de appartement

Par **Marie 59**, le **24/10/2008** à **18:19**

Ayant habité avec mon ex concubin dans un appartement appartenant a l'administration (VNF) ou travail mon ex concubin et ayant quittée mon concubin, celui ci a fait changer le contrat de location a son seul profit,sens me prévenir, pour pouvoir habitée avec une personne travaillant des cette administration, contrat qui été a nos deux nom, ces moi qui payé le loyer par prélèvement sur mon compte chèque et ais versée la caution d'entrée.
M'ayant rapprochée auprès de cette administration pour récupérer cette caution, il m'a être répondu que ce n'était pas leur problème, qu'il fallait me faire rembourser par lui,mais celui ci ne veut rien savoir, de plus j'ai appris que le loyer a fortement diminue, normale concubine travail dans ce service de logement.
Je voudrais savoir qui doit me rendre la caution?
Aucun papier ou accord ou signature n'a été fait par moi.
Quelle pourrait être mon recourt
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés